

## ANNEXE 2

# Liste des investissements agro-environnementaux éligibles au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le PDR Bretagne

mise à jour avril 2018

Priorité nationale	Type d'investissement	INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES	Productif Non productif Agro- foresterie	Observation	Coût plafond Ecophyto en € HT
Réduction et maîtrise de l'emploi des intrants	Matériels spécifiques favorisant la couverture et l'enherbement permanents des sols : matériel de semis dans une culture et de destruction, matériel d'implantation et d'entretien de l'enherbement en arboriculture	-1-Rouleaux spécifiques pour la destruction mécanique des couverts végétaux (rouleaux de type rollkrop ou rolo-faca)	Productif	Hors déchaumeurs	6 000
		-2-En arboriculture matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés rang et inter-rang	Productif		6 000
		-3-En arboriculture, matériel spécifique pour l'entretien mécanique de l'enherbement de l'interceps et de l'inter-rang (broyeur satellite, gyrobroyeur de faible largeur, tondeuse interceps, ...)	Productif		6 000
	Équipements du pulvérisateur pour l'optimisation et la réduction de l'impact des produits phytosanitaires : limite de la dérive, traitement localisé, régulation et modulation de dose <sup>1</sup>	-4-Système de pulvérisation localisée sur le rang adaptable sur semoir, sur bineuse, ou rampe spécifique dont les équipements (cuve, roulettes, pendillards, kit DPAE...)	Productif		6 000
		-5-Robots autonomes de pulvérisation localisée	Productif		25 000
		Systèmes d'activation de la coupeure : -6-systèmes automatiques de coupeure de tronçons -7- coupeure buse par buse	Productif	Hors guidage et GPS	3 000 6 000 €
		-8-Adaptation d'un système de régulation visant à une meilleure répartition (débit proportionnel à l'avancement mécanique (DPA) ou électronique (DPAE)) sur pulvérisateur existant	Productif	Pour pulvérisateur existant	3 000
		-9-Licence pour système de modulation de dose intra-parcellaire	Productif		1 000
		-10-Système de circulation continue des bouillies	Productif		2 000
		-11-Système de sélection automatique de buses et buses à débit variable	Productif		6 000
		-12-Buses anti-dérives (inscrites dans la liste officielle du Ministère)	Productif		6 €/buse
		-13- et systèmes d'assistance d'air			6 000
		-14-En arboriculture, équipements visant à réduire la dérive selon la liste officielle du Ministère ( <b>note service DGAL/SDQPV/2017-437</b> ), y compris les buses anti-dérives associées : traitement face par face (descentes, rampes de soutien panneaux de récupération des bouillies, ...), pulvérisateur à flux tangentiel, capot de désherbage	Productif		10 000
		-15-Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixe	Productif		10 000
		-16-Distributeurs de produit anti-limace double nappes avec DPAE (surcoût par rapport à un épandeur centrifuge classique)	Productif	(surcoût / épandeur centrifuge classique)	3 000
		-17-Matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro butte empêchant le ruissellement de l'eau	Productif		6 000
		-18-Effaceur de trace de roues (pour limiter les amorces de formation de ravine)	Productif		600

## ANNEXE 2

### Liste des investissements agro-environnementaux éligibles au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le PDR Bretagne

mise à jour avril 2018

Priorité nationale	Type d'investissement	INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES	Productif Non productif Agro- foresterie	Observation	Coût plafond Ecophyto en € HT
Réduction et maîtrise de l'emploi des intrants	Matériels de substitution aux produits phytosanitaires : lutte alternative contre les prédateurs et les adventives (désherbage mécanique et thermique, paillage), prophylaxie, entretien des bordures de parcelles, défanage et dessiccation mécanique des cultures <sup>1</sup>	<u>Matériel de lutte mécanique contre les adventives</u> : - <b>-19</b> -Bineuse inter-rang et rang (dont options dents souples de herses, moulinets à doigts, brosses...).	Productif	Hors GPS de base	7 000
		<b>-20</b> -Herse étrille,			7 000
		<b>-21</b> -herse étrille rotative,			10 000
		<b>-22</b> -houe rotative,			10 000
		<b>-23</b> -Ecimeuse			6 000
		<b>-24</b> -Système de guidage automatisé sur bineuses et désherbineuses (capteurs optiques / infrarouges, palpeurs, interface hydraulique associée et double antenne)			8 000
		<b>-25</b> -Système d'autoguidage de haute précision (2-5 cm) sur tracteur pour réaliser du désherbage mécanique (équipement RTK (hors borne et hors abonnement) + autoguidage tracteur associé)			14 000
		<b>-26</b> -Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weeding bed)			6 000
		<b>-27</b> -Robots autonomes de désherbage mécanique			25 000
		<b>-28</b> - désherbineuse : système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-rang			Productif
<b>-29</b> -Matériel de traitement thermique (traitement vapeur, bineuse à gaz, sondes pour solarisation...)	Productif	8 000			
<b>-30</b> -En arboriculture, matériels du travail du sol interceps et inter rang (décavillonneuse, interceps rotatifs, outils de travail du sol de faible largeur...).	Productif	6 000			
<b>-31</b> -Matériel de paillage sur le rang ou sur planche, (épandeur de mulch, dérouleuse et récupérateur pour films organiques biodégradables ou toiles tissées pérennes)	Productif	13 000			
<b>-32</b> -Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique (filets anti-insectes...)	Productif	6 000			
<b>-33</b> -Matériel d'éclaircissage mécanique et de broyage en arboriculture et maraîchage (broyeur, ramasseur, andaineurs à bois ou à feuilles, épampreuse, effeuilleuse, dédrageonneuse...)	Productif	12 000			
<b>-34</b> -Broyeur de fanes de pommes de terre	Productif	6 000 (1 billion) 25 000 (2 billions et +)			
<b>-35</b> -Faucheuse et andaineur adaptés à la dessiccation des semences	Productif	Uniquement pour producteurs de semences (à justifier)	6 000		
Outils d'aide à la décision : Station météo <sup>1</sup>	<b>-36</b> -Station météorologique portable pour le contrôle des paramètres avant traitements (température, hygrométrie, vitesse du vent, prévisions de précipitations)	Productif	1 000		

## ANNEXE 2

### Liste des investissements agro-environnementaux éligibles au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le PDR Bretagne

mise à jour avril 2018

Priorité nationale	Type d'investissement	INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES	Productif Non productif Agro- foresterie	Observation	Coût plafond Ecophyto en € HT
Préservation de l'environnement	Équipements de lutte contre les risques de pollutions ponctuelles : équipements du pulvérisateur, aire de lavage et de remplissage, traitement des effluents phytosanitaires <sup>1</sup>	Adaptation sur pulvérisateur existant d'une cuve de rinçage intérieur, d'un kit d'incorporation, d'un rince bidon ou d'un système anti-goutte sur rampe :  -37-cuve de rinçage -38-Système de rinçage intérieur -39- Incorporateur -40- Système anti-goutte	Productif	Pour pulvérisateur existant	600 300 650 500
		-41-Système de transfert sans contact du bidon au pulvérisateur de produit liquide	Productif		1 000
		-42-Kit de lavage extérieur embarqué pour lavage au champ (cuve d'eau claire + pompe = lance haute pression)	Productif	Circuit indépendant du circuit de pulvérisation	1 000
		-43-Kit d'automatisation de rinçage intérieur des cuves	Productif		2 000
		-44-Aménagement d'une aire de Lavage / Rinçage, Remplissage, avec système de récupération de débordements accidentels, intégrant les prescriptions suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, débourbeur-décanteur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, et cuve de rétention (1)	Productif		12 000
		-45-Dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires agréés <sup>2</sup>	Productif	Liste publiée par le ministère de l'écologie	6 000

(1) : possibilité de réaliser l'aménagement d'un poste de remplissage, et/ou d'une aire de lavage et /ou d'un dispositif de traitement des effluents phytosanitaires agréé. Pour la réalisation des aires de lavage/rinçage : couplage obligatoire avec un système de traitement des effluents phytosanitaires agréé.

Préalable obligatoire : réalisation d'un diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation par un agent agréé CRODIP. Respect des cahiers des charges conçus par le CRODIP et validés par la Draaf Bretagne. Le diagnostic est financé dans le cadre de cet appel à projet. Remise d'une attestation CRODIP de réalisation du diagnostic lors du dépôt du dossier.

<b>liste des investissements NON éligibles (liste non-exhaustive)</b>
Le matériel de production agricole ne présentant pas de caractère agro-environnemental est NON éligible d'une façon générale.
Les pièces d'usure
<b>Gestion de la biodiversité</b>
Lamier d'élagage (sans bras)
Matériel d'exploitation forestière
<b>Gestion des Intrants de fertilisation</b>
Enfouisseur cultures
Enfouisseur à dents
Tonne à lisier hors équipement
Épandeur de fumier à hérissons verticaux ou horizontaux
Distributeur d'engrais minéraux
<b>Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique</b>
Déchaumeur à disque, à dent
Gyrobroyeur
Fissurateurs de sols (actisol...)
Rotovator
Broyeur de résidus de culture
Broyeur de refus de pâturage
<b>Agriculture de précision et de conservation des sols</b>
Pulvérisateur, atomiseur
Matériel permettant la localisation hors GPS des traitements système de pulvérisation sur la ligne de semis ou de plantation
Semoirs polyvalents
<b>Matériels de production maraîchère et arboricole</b>